

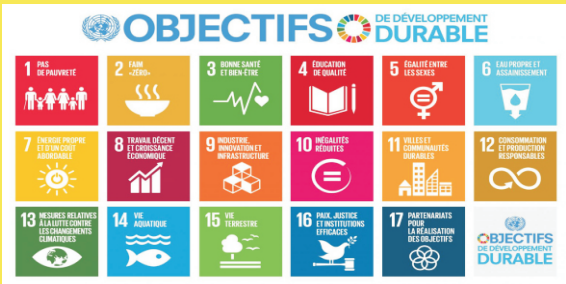
RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie



**Rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des objectifs
de développement durable dans les instruments nationaux
de planification du développement**

**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

New York, Juillet 2016



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie



Rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des objectifs de développement durable dans les instruments nationaux de planification du développement

**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

New York, Juillet 2016

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	v
INTRODUCTION	1
I- ANALYSE DU CONTEXTE	2
1.1- Processus du développement durable au Togo	2
1.2- Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi	3
1.3- Système national de Planification	3
1.4- Mise en œuvre des OMD au Togo	4
1.5- Dispositif institutionnel de pilotage et de coordination des ODD	5
1.6- Processus de l'Agenda post-2015 au Togo	6
II- CONDUITE DE LA REVUE	8
2.1-Démarche méthodologique de la revue	8
2.2-Consultations des différentes parties prenantes	10
III- POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLES	10
3.1-Processus de sensibilisation et d'appropriation des ODD par les différents acteurs ...	10
3.2-Intégration des ODD dans les cadres nationaux	10
3.3-Analyse de la thématique nationale en lien avec la thématique mondiale	19

IV-MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	20
4.1-Mobilisation des moyens pour la mise en œuvre	20
4.2-Défis en matière de mobilisation des ressources	20
V-PROCHAINES ÉTAPES	21
5.1-Aperçu des prochaines étapes	21
5.2-Défis anticipés pour les objectifs à court et long termes	22
5.3-Actions à mener ou à planifier pour aborder les défis anticipés	22
CONCLUSION	23

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BCEAO	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNDD	:	Commission nationale de développement durable
COP 21	:	21 ^e Conférence des Parties
CPDN	:	Contributions prévues déterminées au niveau national
DGTLS	:	Direction générale du travail et des lois sociales
FPHN	:	Forum politique de haut niveau
GADD-F	:	Grille d'analyse du Développement durable développé par la Francophonie
GES	:	Gaz à effet de serre
GPL	:	Gaz de pétrole liquéfié
INSEED	:	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ITIE	:	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MAEH	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique
MPD	:	Ministère de la Planification du Développement
MFPTRA	:	Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	:	Organisations de la société civile
OTR	:	Office togolais des Recettes
PMA	:	Pays les moins avancés
PND	:	Plan national de Développement
PNRCME/DD	:	Programme national de Renforcement des Capacités et de Modernisation de l'État pour le Développement durable
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PSPP	:	Politiques, Stratégies, Programmes et Projets
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
PUDC	:	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PVVIH	:	Personnes vivant avec le VIH
QUIBB	:	Questionnaire unifié des Indicateurs de Base du Bien-être
SCAPE	:	Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi
SND/OMD	:	Stratégie nationale de Développement à long terme basée sur les OMD
SNDD	:	Stratégie nationale de Développement durable
SNDS	:	Stratégie nationale de Développement de la statistique
SNP	:	Système national de Planification
UNDESA	:	Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNITAR	:	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
VIH	:	Virus de l'Immunodéficience Humaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Communauté internationale a adopté en 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en vue de créer un monde meilleur pour les populations à l'horizon 2015. Au Togo, la mise en œuvre desdits objectifs a démarré en 2007 avec l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement à long terme basée sur les OMD (SND/OMD). À l'échéance 2015, des progrès significatifs ont été enregistrés. Cependant, des défis restent à relever en vue d'un développement durable. Tirant les leçons des résultats de la mise en œuvre des OMD, la Communauté internationale s'est engagée à se doter d'un agenda de développement à l'horizon 2030 intégrant les dimensions de la durabilité.

Comme pays pilote, le Togo a pris une part active au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs de développement durable (ODD) et à la définition de l'agenda post-2015. Faisant suite à cet engagement, il s'est porté volontaire pour présenter au Forum politique de haut niveau, en juillet 2016, son rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification du développement.

➤ Existant en matière de développement durable

Le Togo, avant l'adoption des ODD, s'était déjà doté d'une vision pour le développement durable, notamment bâtir une société fondée sur la base d'un développement économique et social harmonieux et supportable pour l'environnement d'ici à 2030. Elle est matérialisée dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) élaborée en 2011. Dans le cadre de l'atteinte de cette vision, le Togo a réalisé une étude sur les modes de consommation et de production durables et a élaboré une note stratégique pour la promotion de l'économie verte en 2012. En outre, afin de faciliter l'intégration des ODD, un document cadre du nouveau système national de planification a été élaboré et validé. Par ailleurs, le pays a tiré les leçons des résultats mitigés de la mise en œuvre des OMD et s'est engagé à œuvrer pour la réussite de l'Agenda post-2015.

➤ Processus d'élaboration et d'adoption des Objectifs de développement durable

Au-delà des aspirations exprimées par les populations togolaises dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda post-2015, d'autres initiatives ont été prises par le Togo

pour se projeter dans l'appropriation de la démarche dictée par ce nouveau cadre de développement. Il s'agit entre autres de :

- ◆ l'élaboration du programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour le développement durable du Togo (PNRCME-DD 2015-2019) ;
- ◆ la formation sur la grille d'analyse du développement durable (GADD-F) ;
- ◆ la formation sur la maîtrise d'outils d'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et de la stratégie des achats publics durables au Togo ;
- ◆ la sensibilisation des parties prenantes sur l'Agenda post-2015, y compris les parlementaires, les médias et la société civile.

➤ Conduite de la revue pour l'élaboration du rapport

Pour la conduite de la revue, le Togo a adopté une démarche méthodologique en quatre étapes :

- (i) préparation : identification et mobilisation des parties prenantes ;
- (ii) consultation avec les parties prenantes : réunion d'information sur le processus, collecte de données sur la base de questionnaires, synthèse et analyse des données et informations collectées, concertation sur les données et informations synthétisées ;
- (iii) rédaction du rapport : élaboration du rapport provisoire ;
- (iv) validation du rapport : validation technique du rapport par les parties prenantes et adoption par le Gouvernement.

➤ Leçons apprises et principaux défis

L'approche participative et inclusive adoptée par le Gouvernement a permis à une masse critique d'acteurs de s'approprier davantage les ODD et leurs cibles et de se préparer à les mettre en œuvre. Il a été noté l'engagement des acteurs à œuvrer pour l'atteinte des ODD afin de combler le gap observé dans la mise en œuvre des OMD.

Les défis majeurs sont relatifs au renforcement des capacités et à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des ODD.

➤ Initiatives et efforts d'intégration des ODD dans les politiques de développement

Pour l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification, des efforts ont été menés aussi bien de la part des acteurs étatiques (ministères et institutions de la République) que non étatiques (secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers). Suite à l'adoption

des ODD, le Togo a organisé, en décembre 2015 avec l'appui de ses partenaires, le premier atelier de formation en pays francophone à l'intention des acteurs nationaux et de la sous-région, sur les outils et la méthodologie d'intégration des ODD et leurs cibles dans la planification. Le Gouvernement a entrepris un processus d'élaboration d'un plan national de développement (2018-2022) qui remplacera la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (2013-2017). Ce plan servira de cadre de référence national à moyen terme pour l'intégration et la mise en œuvre des ODD. À cet effet, les indicateurs des ODD ont été définis et les cibles priorisées de manière participative. Il faut également souligner les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) du Togo à la 21^e Conférence des Parties (COP 21), tenue à Paris en 2015, et les engagements pris par le pays pour la riposte mondiale à la menace des changements climatiques et la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le Togo a aussi lancé un vaste Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC 2016-2018) pour mieux répondre aux besoins sociaux des populations vulnérables vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services socio-économiques de base.

En outre, d'autres actions ont été également menées :

- (i) l'évaluation des principaux documents nationaux de planification par la grille d'analyse du développement durable ;
- (ii) la sensibilisation pour l'actualisation des politiques, stratégies, programmes et projets au niveau sectoriel ;
- (iii) la vulgarisation des informations sur les ODD et la sensibilisation des acteurs pour l'appropriation du programme mondial à l'horizon 2030 ; et
- (iv) la participation du pays aux rencontres internationales et régionales sur l'intégration des ODD dans la planification.

➤ Thématiques émergentes majeures

L'énergie, l'érosion côtière, l'emploi des jeunes et le renforcement des capacités apparaissent comme des thématiques émergentes majeures. Face à ces défis, le Togo s'engage à :

- ◆ orienter les stratégies, programmes et plans vers un développement sobre en carbone basé sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
- ◆ lutter contre l'avancée de la mer en menant des actions de protection du littoral et en renforçant également la résilience des communautés de la zone côtière aux changements climatiques ;
- ◆ renforcer la promotion de l'emploi des jeunes ;
- ◆ mettre en œuvre le programme national de renforcement de capacités et de modernisation de l'État pour le développement durable (PNRCME/DD) afin de restaurer les capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles, fortement érodées avec la longue crise sociopolitique des années 1990, en vue de faciliter et accélérer la réalisation du développement durable.

➤ Moyens de mise en œuvre des ODD

La réussite de l'Agenda post-2015 implique une mobilisation efficace des moyens de mise en œuvre et un partenariat mondial renforcé. Le Togo poursuit les efforts déjà engagés en matière de mobilisation des ressources internes avec la mise en place, depuis 2012, de l'Office togolais des Recettes (OTR). En outre, en vue de mobiliser davantage de ressources externes pour la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement compte soumettre le Plan national de développement, une fois finalisé, aux bailleurs de fonds au cours d'une table ronde. Par ailleurs, le secteur privé (en optimisant davantage les partenariats public-privé) et la diaspora togolaise sont d'autres sources de financement potentielles de la mise en œuvre des ODD.

➤ Perspectives à court et moyen termes

Dans le court et le moyen terme, le Togo, tout en poursuivant les actions de renforcement des capacités des acteurs de développement, finalisera et mettra en œuvre son Plan national de développement sur la période 2018-2022 en se fondant sur les acquis de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi et en capitalisant les processus en cours relatifs à l'intégration des ODD dans la planification nationale et sectorielle.

INTRODUCTION

Les dirigeants du monde entier ont marqué leur détermination à œuvrer pour l'avènement d'un monde qui accorde une importance cruciale à l'humanité, à la planète, à la prospérité et à la paix à travers l'adoption du Programme de Développement à l'Horizon 2030. Constitué de dix-sept objectifs de développement durable déclinés en cent soixante-neuf cibles, cet ambitieux programme consacre une nouvelle ère de planification et implique pour les États, la nécessité de se doter de moyens innovants et d'outils adéquats en vue d'intégrer dans leurs politiques, stratégies et programmes de développement, les thématiques et les paradigmes véhiculés par cette vision mondiale.

Dans ce contexte, le Togo a participé à toutes les étapes qui ont conduit à la formulation et à l'adoption de ce programme. Aujourd'hui, il s'active résolument à mettre en place les instruments devant lui permettre de poser les bases de son développement durable. Ainsi, inscrit dans un environnement déterminé par la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) arrivant à terme en 2017, le Togo a entamé le processus d'intégration progressive des objectifs de développement durable à travers l'élaboration d'un plan national de développement. Ce plan capitalisera les acquis de la mise en œuvre de la SCAPE et celle des différentes politiques sectorielles.

Le présent rapport s'articule autour de six grandes parties :

- (i) analyse du contexte ;
- (ii) conduite de la revue ;
- (iii) politique et environnement favorables ;
- (iv) moyens de mise en œuvre ;
- (v) prochaines étapes et
- (vi) conclusion.

I- ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 - Processus du développement durable au Togo

Avant l'adoption de l'Agenda post-2015, le Togo s'était déjà doté d'une vision pour le développement durable qui est de *bâtir une société fondée sur la base d'un développement économique et social harmonieux et supportable pour l'environnement d'ici 2030. Une société où la durabilité économique, écologique et sociale, la solidarité, les droits humains, la démocratie, la bonne gouvernance sont les baromètres de son développement.* Cette vision a eu comme soubassement les défis de réduction de la pauvreté, la promotion de l'action responsable et la facilitation de l'engagement de tous les acteurs au développement. Elle est matérialisée dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) élaborée en 2011.

Cette stratégie avait pour objectif général d'assurer le développement durable du Togo en prenant en compte l'interdépendance des aspects économique, écologique et social du développement. Plus spécifiquement, elle visait à :

- ◆ consolider la relance économique et promouvoir les modes de production et de consommation durables ;
- ◆ redynamiser le développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale ;
- ◆ améliorer la gouvernance environnementale et gérer durablement les ressources naturelles ;
- ◆ éduquer et former pour le développement durable.

La Stratégie nationale de développement durable est déclinée en **quatre principaux axes** :

- ◆ La consolidation de la relance économique et la promotion des modes de production et de consommation durables ;
- ◆ La redynamisation du développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale ;
- ◆ L'amélioration de la gouvernance environnementale et la gestion durable des ressources naturelles ;
- ◆ L'éducation et les compétences pour le développement durable.

Comme mécanisme institutionnel, le Togo a mis en place un organe consultatif national : la Commission nationale de développement durable. Cette Commission a pour rôle principal de :

- ◆ organiser le mécanisme d'appropriation de la stratégie par les acteurs ;
- ◆ planifier la communication ;
- ◆ planifier le renforcement des capacités ;
- ◆ renforcer les cadres de concertation ;
- ◆ organiser la mobilisation des ressources.

La mission de la Commission nationale de développement durable était prévue pour être également exécutée de façon décentralisée grâce à la mise en place des commissions de développement durable aux niveaux régional, préfectoral et communal.

1.2- Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi

La SCAPE (2013-2017) constitue le cadre de référence pour toutes actions de développement au Togo. Elle vise à accélérer la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des Togolais et la vitesse de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette stratégie s'articule autour de cinq axes :

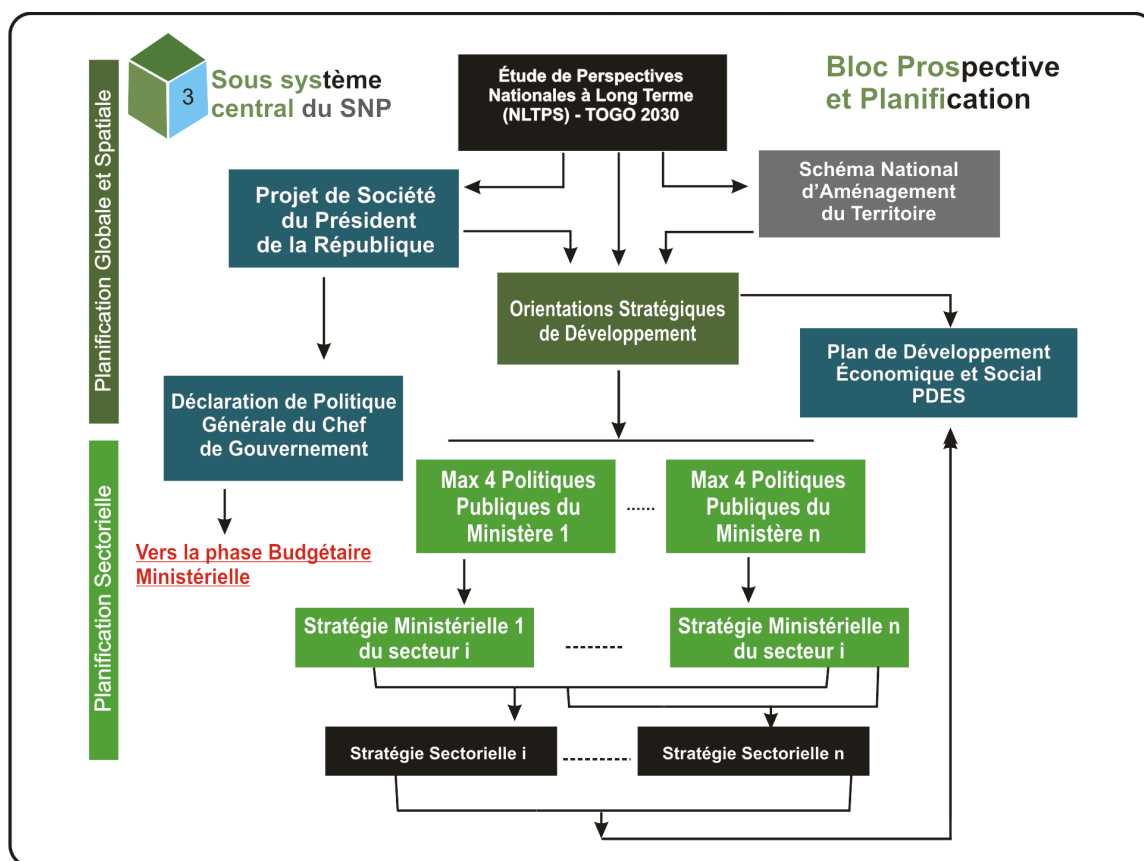
1. Développement des secteurs à fort potentiel de croissance ;
2. Renforcement des infrastructures économiques ;
3. Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi ;
4. Renforcement de la gouvernance ;
5. Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.

1.3- Système national de Planification

Au lendemain de son accession à l'indépendance, le Togo a opté pour la planification comme moyen d'orienter et de conduire son processus de développement économique et social. Il a ainsi conçu et mis en œuvre quatre plans quinquennaux de développement auxquels ont succédé des programmes d'ajustement structurel puis des Stratégies de réduction de la pauvreté. En dépit des avancées enregistrées en matière de réformes pour l'assainissement des finances publiques, la relance de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations, les capacités nationales de gestion du développement demeurent limitées.

C'est ainsi que le Gouvernement du Togo a fait l'option d'inscrire sa démarche de conduite du processus de développement dans une approche holistique, fondée sur une vision partagée de long terme. À cet effet, il importe d'asseoir un cadre de référence de mise en œuvre du *Système national de planification*. Dans cette optique, un document cadre du système national de planification au Togo a été validé par l'ensemble des acteurs au développement (secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers) à l'occasion d'un forum national qui s'est tenu du 28 au 30 octobre 2014.

Le document cadre a une double finalité : systématiser et standardiser les pratiques ; et contribuer à la résolution des problèmes techniques répétitifs en matière de planification au Togo. Il repose sur le postulat selon lequel, à l'intérieur d'un système de planification bien organisé, le dispositif organisationnel doit être stabilisé, les concepts doivent être standardisés, compris et appliqués de la même façon par l'ensemble des utilisateurs. L'architecture de ce système national de planification se présente comme suit :



Source : Document cadre du système national de planification au Togo, 2014.

Il faut noter que la mise en place d'un document cadre du Système national de planification résulte de la nécessité d'une part, de renforcer les capacités de pilotage du développement du pays en le dotant d'un outil de référence pour la planification et d'autre part, d'ancrer dans la pratique, les changements de paradigme et d'approches intervenus dans la gestion du développement depuis une douzaine d'années (Objectifs du millénaire pour le développement, documents de stratégies de réduction de la pauvreté, réflexion sur l'Agenda post-2015). Enfin, la mise en place d'un document cadre du Système national de planification résulte de la nécessité d'apporter des solutions durables aux difficultés techniques récurrentes liées à l'hétérogénéité des méthodes et à la multiplicité des outils de planification au sein de l'administration publique.

1.4- Mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Togo

La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, adoptée par la Communauté internationale en 2000, n'a été effective au Togo qu'à partir de 2007, avec l'élaboration de la Stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD (SND/OMD). À l'échéance de cet engagement mondial en 2015, le Togo a enregistré des progrès bien que des défis restent à relever.

En effet, il ressort du dernier rapport d'avancement des OMD que l'incidence de la pauvreté qui s'était accrue entre 1990 (32,2%) et 2006 (61,7%), a baissé et se situe à 55,1% en 2015. Le chômage qui tou-

chait 6,5% des actifs en 2011 n'en touche que 3,4% en 2015. Des améliorations sensibles ont été observées dans la réduction des inégalités avec un indice de Gini qui est passé de 0,393 en 2011 à 0,380 en 2015.

En outre, le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 76,2% en 2000 à 92,6% en 2014 et le taux d'achèvement du primaire est passé de 38,7% en 1990 à 83,6% en 2014. Aussi, le ratio fille/garçon dans l'enseignement primaire qui est de 0,99 en 2014 est très proche de la cible de 1 pour 2015¹.

En ce qui concerne la mortalité infanto juvénile, le taux est passé de 146 décès pour 1000 naissances vivantes en 1998 à 89 décès pour 1000 naissances vivantes en 2013. Le taux de mortalité infantile de son côté est passé de 78 décès pour 1000 naissances vivantes en 2006 à 49 décès pour 1000 naissances vivantes en 2013, soit une baisse de 31 points de pourcentage. Il faut noter que le taux de mortalité maternelle a diminué passant de 478 pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 401 pour 100 000 naissances vivantes en 2013. La prévalence du VIH/SIDA qui était de 3,5% en 2000 a amorcé une tendance décroissante à partir de 2001 et est estimée à 2,5% en 2013, proche de la cible de 2% en 2015².

Par ailleurs, l'on a enregistré une forte dégradation de l'environnement, conjuguée à un faible accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissements améliorées. La situation environnementale du Togo est marquée par une diminution de la proportion de la superficie terrestre couverte par la forêt qui est passée de 12,6% du territoire national en 1990 à 7% en 2014³. Quant à l'assainissement, la proportion de la population ayant accès aux infrastructures d'assainissement s'est améliorée, passant de 31,7% à 38,76% entre 2006 et 2014, mais reste encore en deçà de la cible de 50% pour 2015. Le taux d'utilisation d'eau potable par les ménages est passé de 56,1% en 2011 à 61,8% en 2015 pour une cible de 75%. Tout ceci nécessite l'amplification des actions pour une meilleure préservation de l'environnement et une meilleure qualité de vie des populations. Les résultats montrent des progrès significatifs en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, l'accès à l'éducation et la lutte contre le VIH/SIDA. Malgré les avancées réalisées des défis restent à relever. C'est dans cette perspective que les objectifs de développement durable adoptés en septembre 2015 viennent à point nommé pour combler le gap noté dans la mise en œuvre des OMD et consolider les acquis en intégrant davantage les trois dimensions (social, économique et écologique) pour un développement durable à l'horizon 2030.

1.5- Le dispositif institutionnel de pilotage et de coordination des ODD

Pour la mise en œuvre de la SCAPE, le Togo dispose depuis 2010 d'un dispositif institutionnel de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques de développement (DIPD) qui identifie et assure la participation des principales parties prenantes aux exercices de planification nationale et de suivi évaluation des politiques de développement. Toutefois, en capitalisant sur l'expérience de la mise en œuvre de la SCAPE, de l'adoption en novembre 2014 d'un nouveau cadre de planification nationale et des nouvelles exigences d'intégration liées aux ODD, d'autres acteurs non directement impliqués dans le DIPD pourront être associés pour assurer la qualité de la participation qu'impose un tel exercice.

¹ Annuaire statistiques scolaires, Direction de la Planification de l'Éducation et de l'Évaluation DPPE.

² Enquête démographique de santé EDST 1998 et 2013, INSEED.

³ Rapports sur les OMD (4^e et 5^e).

À cet égard, pour un suivi efficace du Plan national de développement du pays, une réflexion est menée actuellement en vue d'asseoir un nouveau dispositif institutionnel dont l'articulation est faite à trois niveaux : le pilotage, la coordination stratégique ainsi que l'exécution technique et opérationnelle.

Le niveau de pilotage rattaché à la Primature permettra de faire les différents arbitrages inter-ministériels qui ne manqueront pas de survenir et de donner les orientations nécessaires à l'atteinte des Objectifs de Développement durable.

Le niveau de coordination stratégique relevant du domaine de compétence du ministère chargé de la planification devra pouvoir anticiper sur les facteurs de risque susceptibles d'entraver la mise en œuvre des actions retenues et l'atteinte des résultats attendus.

Un comité d'orientation sera mis en place pour assurer l'intégration nécessaire des actions à mener, notamment en matière économique, environnementale et sociale. Il sera présidé par le ministère chargé de la Planification et comprendra les ministres chargés de l'Environnement et des Secteurs sociaux (Agriculture, Développement à la base, Affaires sociales, Éducation, Santé). La Primature et le ministère des Finances pourraient être représentés.

Une cellule de suivi et d'appui conseil comprenant de hauts responsables des secteurs publics, privés, de la société civile et des partenaires techniques et financiers sera mise en place pour l'accompagnement nécessaire à la bonne exécution des Objectifs de Développement durable.

En outre, un mécanisme de suivi évaluation conforme à la gestion axée sur les résultats sera mis en place pour mesurer l'état d'avancement du programme et son impact réel sur le développement durable.

Le niveau d'exécution technique et opérationnelle des Objectifs de Développement durable concernera les ministères et institutions en lien avec les actions prioritaires pour le développement durable. Il s'agira de mettre en place cinq à six comités *multisectoriels* ou *composantes* pour assurer une meilleure intégration des secteurs et assurer un impact significatif en matière de la mise en œuvre des **Objectifs de Développement durable**.

1.6- Processus de l'Agenda post-2015 au Togo

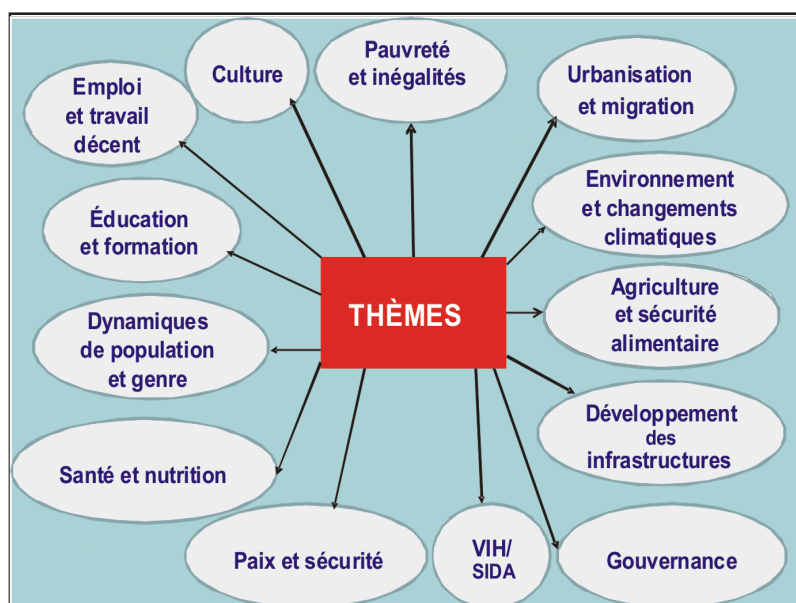
Dans le cadre de l'Agenda post-2015 au Togo, plusieurs processus ont été conduits dont :

1.6.1- Consultations nationales

Deux phases de consultations post-OMD ont été organisées au Togo.

➤ **Phase 1** : Le Togo a fait partie des 19 pays africains retenus par les Nations Unies pour réaliser les consultations nationales. Le processus de ces consultations a été lancé le 10 janvier 2013 sous l'égide conjointe du Système des Nations Unies et du Ministère de la Planification du Développement. Les activités réalisées ont couvert toute l'étendue du pays et se sont principalement déroulées à trois niveaux hiérarchiques : au niveau local (*16 zones préfectorales*), au niveau régional (*5 chefs lieux*) et au niveau central (*Lomé*).

Plus d'une cinquantaine de parties prenantes ont participé aux débats parmi lesquelles des femmes, des hommes, des syndicats, des jeunes, des enfants, des cadres des départements ministériels, des décideurs, des chefs traditionnels, des organisations de la société civile (Osc), des personnes handicapées, des artisans, des personnes vivant avec le VIH (PvVIH), des travailleuses de sexe, des personnes âgées, ainsi que les médias, les partis politiques et le patronat. Ces consultations, qui ont été organisées sous des formats adaptés aux profils des cibles, ont globalement visé à recueillir les préoccupations actuelles, les idées et propositions d'actions susceptibles d'avoir un effet catalyseur sur les progrès socio-économiques et de contribuer à accélérer le développement du pays. Le processus a permis de débattre autour d'une palette relativement large de thématiques en lien étroit avec le développement, et de constituer un vaste corpus de matériaux qualitatifs qui ont fait l'objet d'une analyse de contenu comme indiqué dans le schéma ci-dessous.



Source : Rapport de consultations nationales, 2013.

➤ **Phase 2** : Le Togo a été retenu en 2013 avec huit¹ autres pays pour conduire la deuxième phase de consultations nationales post-2015 dont le thème est : Renforcement des capacités et construction des institutions efficaces. Ces consultations ont permis de fournir une contribution nationale au débat mondial sur les leçons apprises dans la mise en œuvre des OMD en lien avec les capacités institutionnelles et les actions à entreprendre pour donner plus de chance à la réalisation des Objectifs de Développement durable.

1.6.2- Élaboration du programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour le développement durable du Togo (PNRCME/DD 2015-2019)

Le gouvernement togolais a élaboré le PNRCME/DD pour la période 2015-2019. Cet important programme a pour objectif de promouvoir la gouvernance inclusive et de contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable. Le PNRCME/DD s'articule autour de cinq composantes à savoir :

¹Costa Rica, Djibouti, Kirghizstan, Malaisie, Moldavie, Pakistan, Rwanda et Turkménistan.

- (i) la gouvernance économique et environnementale ;
- (ii) la gouvernance sociale, emploi et développement à la base ;
- (iii) la gouvernance judiciaire, paix, démocratie et État de droit ;
- (iv) la gouvernance administrative et locale ;
- (v) la modernisation des services de l'État et promotion des technologies de l'information et de la communication.

1.6.3- Formation sur la grille d'analyse du développement durable (GADD-F)

Le Gouvernement, à travers le ministère de la Planification du Développement, a organisé au niveau central et régional, des formations sur la grille d'analyse du développement durable, mise au point par la Chaire en Éco-conseil de l'Université de Québec à Chicoutimi. Ces formations ont préparé les acteurs de développement à la prise en compte du développement durable dans les politiques et stratégies de développement.

1.6.4- Formation sur la maîtrise d'outils d'élaboration du programme de développement pour l'après 2015 et de la stratégie des achats publics durables au Togo

Du 23 au 27 février 2015, il a été organisé à l'intention des acteurs au développement, des formations sur la maîtrise d'outils d'élaboration du Programme de développement pour l'après 2015 et de la Stratégie des achats publics durables.

1.6.5- Sensibilisation des professionnels des médias et de la société civile

Il s'est agi de deux ateliers tenus les 9 et 10 septembre 2015 qui ont réuni les organisations de la société civile et les médias privés et publics. Ils ont permis de sensibiliser ces acteurs sur les résultats des OMD au Togo, les consultations nationales et la participation du Togo aux négociations internationales pour la définition de l'Agenda post-2015.

II- CONDUITE DE LA REVUE

2.1- Démarche méthodologique de la revue

Quatre étapes caractérisent la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de l'élaboration de la revue. Il s'agit de l'étape de **préparation**, l'étape de **concertation**, l'étape de **rédaction** et celle de **validation**.

2.1.1- Étape de préparation

Elle a permis :

- (i) l'identification et la mobilisation des parties prenantes,
- (ii) l'élaboration de la note conceptuelle, des termes de référence, du chronogramme et
- (iii) la mobilisation des ressources.

Le Guide méthodologique pour l'élaboration des programmes nationaux de développement post-2015 a fourni d'importants éléments à la réalisation de cette étape.

2.1.2- Étapes de concertation

Il y a eu deux étapes de concertation : l'étape de précollecte et celle de postcollecte de données.

♦ ***Concertation précollecte des données*** : Elle s'est traduite par une réunion d'information et d'échanges tenue le 7 avril 2016 avec les parties prenantes (ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers, secteur privé, institutions de la République, organisations de la société civile) sur la conduite du processus, les données à collecter ainsi que les efforts menés dans le cadre des ODD. Après cette concertation, un questionnaire a été transmis à toutes les parties prenantes pour être renseigné.

♦ ***Concertation postcollecte des données*** : Elle s'est tenue après la synthèse et l'analyse des données collectées ayant couvert la période du 9 au 17 mai 2016. Il y a eu deux niveaux de concertation : la concertation avec le secteur public sur les données synthétisées relatives à ce secteur qui a eu lieu les 24 et 25 mai 2016 puis la concertation avec le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers, les 26 et 27 mai 2016.

2.1.3- Étape de rédaction

Un secrétariat technique a été mis en place pour élaborer le projet de rapport qui résulte de toutes les informations collectées. Le rapport provisoire a été élaboré au cours d'une retraite tenue du 30 mai au 1^{er} juin 2016 en prenant en compte les observations et recommandations des séances de concertation.

2.1.4- Étape de validation

La validation du rapport s'est faite à deux niveaux :

- ***1^{er} niveau*** : atelier de validation technique du contenu du rapport par les différentes parties prenantes (représentants des différentes structures consultées) tenu le 14 juin 2016 ;
- ***2^e niveau*** : adoption par l'autorité politique (Conseil des ministres) du rapport à présenter au FPHN.

2.2- Consultations des différentes parties prenantes

L'élaboration de la revue a été participative avec l'implication des différentes parties prenantes depuis le lancement de la revue jusqu'à la validation du rapport. Les acteurs étatiques qui sont intervenus dans le processus provenaient de tous les ministères et institutions de la République ; les acteurs non étatiques sont les partenaires techniques et financiers (PTF), les représentants de la société civile, du secteur privé et du monde académique.

III- POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FAVORABLES

3.1- Processus de sensibilisation et d'appropriation des ODD par les différents acteurs

Suite à l'adoption de l'Agenda post-2015 et dans le souci de préparer les acteurs multisectoriels de développement à adopter une attitude proactive vis-à-vis de cette dynamique, le ministère de la Planification du Développement avec l'appui des partenaires financiers et techniques a organisé une série d'ateliers qui ont permis aux acteurs de développement impliqués d'être au même niveau de compréhension.

Il s'est agi :

- ♦ du premier atelier de formation en pays francophone organisé par l'UNDESA et l'UNITAR sur l'intégration des ODD dans la planification nationale tenu les 17 et 18 décembre 2015 à Lomé et qui a réuni plus d'une centaine de participants nationaux et de la sous région. Cet atelier a permis de former les acteurs de développement sur les outils et la méthodologie d'intégration des ODD et leurs cibles dans la planification. À l'issue de cette rencontre, il a été défini une feuille de route pour l'intégration des ODD dans la planification ;

- ♦ et des ateliers de renforcement de capacités des parlementaires et des diplomates : organisés les 3 et 8 juin 2016, ces ateliers ont permis de renforcer les capacités, d'une part, des cadres du ministère des Affaires étrangères et autres ministères clés et, d'autre part, des parlementaires et des représentants des autres Institutions de la République afin de leur permettre de participer en connaissance de cause à des débats mondiaux, régionaux et nationaux de développement sur l'Agenda à l'horizon 2030.

Par ailleurs, le processus d'élaboration du Rapport du Togo pour le Forum politique de haut niveau a constitué un canal de sensibilisation et de partage sur l'Agenda post-2015.

3.2- Intégration des Objectifs de Développement durable dans les cadres nationaux

Tous les ministères et institutions de la République au Togo disposent d'au moins un instrument de planification. Ces instruments sont les suivants : (i) Politique publique ; (ii) Budget programme ; (iii) Plan d'action ; (iv) Stratégies nationales et sectorielles ; (v) Plans stratégiques ; (vi) Politiques nationales et leurs plans d'actions ; (vii) Politiques sectorielles et leurs plans d'actions ; (viii) Plans directeurs de développement.

Faisant suite à l'appel des Nations Unies après l'adoption de l'Agenda à l'horizon 2030 demandant aux pays d'inscrire leurs actions de développement dans ce nouveau cadre, le Togo s'active à élaborer son plan national de développement basé sur les ODD.

3.2.1- Intégration des Objectifs de Développement durable dans la législation

Au Togo, il a été adopté en 2008, la loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement prévoyant la création de la Commission nationale de développement durable. L'existence d'un tel cadre juridique démontre la volonté du gouvernement à prendre en compte le développement durable dans la législation.

Cette volonté s'est déjà traduite, deux ans plus tôt, au niveau social, par l'adoption le 13 décembre 2006 de la loi N° 2006-010 portant Code du Travail et l'arrêté N° 1464 MTEEP/DGTLs du 12 novembre 2007 déterminant les travaux interdits aux enfants conformément au point 4 de l'article 151 de la même loi. La Constitution du 14 octobre 1992 révisée par la loi N° 2002-029 du 31 décembre 2002 principalement en son article 142 qui dispose que : *l'État veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional*, l'illustre à suffisance.

3.2.2- Formulation du Plan national de Développement (PND)

3.2.2.1- Leçons tirées de la mise en œuvre des OMD

Le Togo a élaboré son dernier rapport de mise en œuvre des OMD, duquel il a tiré des conclusions afin de mieux réaliser les ODD. En termes de leçons tirées, il appert que :

➤ **le démarrage tardif de la mise en œuvre effective des OMD** au Togo a eu des incidences sur leur atteinte. En dépit des efforts réalisés par le Gouvernement et ses partenaires et les cadres d'accélération élaborés pour augmenter les chances d'atteindre les OMD en 2015, la tâche n'était pas aisée et les goulots d'étranglement nombreux pour être desserrés en quelques années. Mettre en œuvre les ODD dans des conditions meilleures nécessite dès lors, une pro activité des autorités, qui devraient maintenir le cap dans la mise en œuvre des réformes, le cadre de concertation avec les différents acteurs de développement (secteur public, secteur privé, société civile, etc.) et la consolidation des partenariats régionaux et mondiaux ;

➤ **le mécanisme de suivi évaluation et le système d'information** sont encore caractérisés par de nombreuses lacunes. Les efforts conjugués du Gouvernement et de ses partenaires pour la mise en place d'un système de production de statistiques récentes et fiables ont favorisé, au plan national, le suivi des indicateurs des OMD. Cependant, l'irrégularité des enquêtes périodiques effectuées ne permet pas au Gouvernement d'observer l'évolution des indicateurs à temps afin de mettre en œuvre les solutions idoines pour répondre aux besoins des populations. Cette indisponibilité d'informations en temps réel limite également les PTF dans leurs actions de planification et d'appui aux activités du Gouvernement.

Il serait dans ce contexte judicieux de prendre les mesures adéquates pour faciliter périodiquement, la collecte des données par l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) pour un meilleur suivi des indicateurs des ODD.

Au plan sectoriel, la non-effectivité d'un système intégré de suivi évaluation mis en place ne permet pas de disposer des informations avérées pour de meilleures planifications et prises de décision. Le Gouvernement devrait veiller à l'opérationnalisation de ce dispositif tout en renforçant les capacités humaines, matérielles et institutionnelles nécessaires à son bon fonctionnement.

➤ **la mobilisation des ressources internes et externes doit être accrue** pour financer les activités devant concourir à la bonne mise en œuvre des ODD. Les ressources externes étant de plus en plus rares, le Gouvernement togolais devrait mettre l'accent sur ses ressources internes pour le financement des ODD. À cet effet, des mesures ont déjà été prises afin d'améliorer la mobilisation des ressources internes, notamment par la création de l'Office togolais des Recettes (OTR). Toutefois, il conviendrait de renforcer ce dispositif à travers la mise en œuvre de certaines actions en l'occurrence **(i)** l'imposition du secteur informel, **(ii)** l'étude de nouvelles niches d'imposition et de taxation, **(iii)** le renforcement des capacités techniques des agents et **(iv)** le renforcement de la sensibilisation à la citoyenneté fiscale.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources externes, le Gouvernement entend mieux coordonner le système de gestion de l'aide publique au développement afin de maintenir la confiance des partenaires pour le financement de ses activités.

➤ **la capacité des acteurs ministériels** à maîtriser le processus national de passation des marchés impacte la célérité dans l'exécution des projets et limite le taux de consommation des ressources financières. Afin d'être plus efficace et efficient dans le financement et la mise en œuvre des ODD, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités des cadres des ministères à l'élaboration et à la maîtrise d'ouvrage des projets.

3.2.2.2- Préparation des outils pour la formulation du PND

➤ **Définition des indicateurs** : la définition des indicateurs est une étape importante pour l'élaboration de la nouvelle stratégie des statistiques et le suivi du Plan national de développement. C'est ainsi qu'un processus a permis de définir 512 indicateurs de produits, d'effets et d'impact accompagnés de leurs méta données. Par ailleurs, sur cette base, une situation de référence sera établie pour faciliter la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD. Il importe de souligner qu'à l'issue de ce processus de définition des indicateurs ODD et leurs métadonnées, les acteurs de développement se sont formés à la définition des indicateurs et familiarisés aux ODD et à leurs cibles.

➤ **Analyse des Objectifs du développement durable et priorisation de leurs cibles** : cette activité a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan national de développement (PND 2018-2022), au cours d'un atelier tenu du 6 au 10 juin 2016 à Lomé.

L'objectif principal de cet atelier a été d'analyser, de s'approprier et de prioriser les 169 cibles en tenant compte de la spécificité du Togo, en vue de leur prise en compte dans le Plan national de développement, les politiques et stratégies de développement.

À l'issue de cette formation il a été noté que : **(i)** les parties prenantes se sont appropriées les objectifs et leurs cibles ; **(ii)** tous les 17 ODD sont indispensables pour le Togo ; **(iii)** 112 cibles sont des cibles de première priorité et 52 cibles des cibles de seconde priorité.

Les préoccupations majeures qui sont ressorties des discussions des différentes parties prenantes ont porté essentiellement sur l'accès à l'eau potable et l'assainissement, l'accès à l'énergie, en particulier à l'énergie renouvelable et aux technologies de communication.

3.2.2.3- Intégration des dimensions du développement durable

➤ **21^e Conférence des Parties, tenue à Paris en 2015** : À cette conférence, la Communauté internationale a adopté un accord qui vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté afin de contribuer à l'objectif global de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) de manière à maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C. Dans ce cadre, le Togo a élaboré et transmis au secrétariat de ladite convention ses contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Ce document consigne les objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la période 2020-2030. L'objectif conditionnel de réduction totale des gaz à effet de serre pour le Togo est estimé à 31,14 % en 2030. Le besoin total de financement est estimé à environ 532 milliards de FCFA.

➤ **Utilisation de la Grille d'Analyse du Développement Durable (GADD)** : pour intégrer les dimensions du développement durable, les cadres chargés de la planification des différents ministères sectoriels utilisent la Grille d'Analyse du Développement Durable (GADD) pour prendre en compte les dimensions du développement durable dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement (PSP). Dans ce cadre, la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) et le Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour un développement durable (PNRCME/DD) ont été analysés et bonifiés.

➤ **Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC)** : le gouvernement du Togo a retenu entre autres projets phares, d'initier la formulation et la mise en œuvre du programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) pour la période initiale de 2016-2018 avec l'accompagnement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce programme qui vient en complément aux initiatives d'appui aux populations vulnérables, vise de façon globale à contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services socio-économiques de base et la réduction des inégalités sociales à travers des interventions ciblées.

Plus spécifiquement, il vise à :

- ◆ renforcer l'accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base ;
- ◆ renforcer les capacités de l'administration centrale et ses services techniques et directions régionales, celles des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, en maîtrise d'ouvrage/œuvre, et en gestion d'infrastructures et d'équipements communautaires ;
- ◆ promouvoir l'entrepreneuriat rural, renforcer la productivité des populations rurales et valoriser la production agricole à travers l'accès aux techniques et aux équipements de production et de transformation, ainsi que la facilitation de l'accès aux services financiers en partenariat avec les structures déjà mises en place ;

- ◆ développer et mettre en place un système de géo localisation, de suivi évaluation géo référencé des infrastructures et équipements à même de renseigner sur les progrès du Programme et au-delà, servir au suivi des investissements/réalisations de l'État dans les différentes régions.

La mise en œuvre de ce programme vise à atteindre certaines cibles sociales des ODD non atteintes dans la mise en œuvre des OMD.

3.2.3- Efforts d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement

➤ Acteurs étatiques

Nombreuses sont **les institutions de la République** qui disposent d'instruments de planification. En matière d'intégration des ODD dans les politiques et stratégies, elles ont fait des efforts assez importants à travers la coordination de l'élaboration du PNRCME/DD et du PUDC par le Premier ministre et la Présidence de la République respectivement. Ces institutions de la République entendent contribuer à la réalisation des ODD en élaborant et en mettant en application les textes (lois et décrets) tenant compte des ODD.

Les efforts faits par **les ministères** pour intégrer les ODD dans les instruments de planification sont entre autres : **(i)** la sensibilisation pour l'actualisation des politiques, stratégies, programmes et projets lors des réunions des directeurs et chefs service ; **(ii)** la vulgarisation des informations sur les ODD à travers les réunions de coordination technique des ministères ; **(iii)** la sensibilisation pour l'appropriation des ODD ; **(iv)** l'identification et l'intégration des ODD dans les documents sectoriels ; **(v)** la participation aux rencontres internationales et régionales sur l'intégration des ODD dans la planification.

À titre d'exemple, **le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique (MAEH)** a élaboré un projet d'adaptation de la production agricole aux changements climatiques et organisé un atelier de sensibilisation pour l'appropriation des ODD à l'intention de toutes ses directions. Cet atelier a permis de retenir les indicateurs les plus pertinents du département de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique.

De même, à travers le ministère de l'environnement et des ressources forestières, le Togo a systématisé les évaluations environnementales des programmes et projets de développement pour prendre en compte l'intégration des dimensions de développement durable.

Par ailleurs, dans l'optique d'une bonne gouvernance dans l'exploitation minière, le Togo a adhéré aux principes et aux exigences de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et a été déclaré pays conforme. Mais le maintien de son statut exige la mise en œuvre et le respect permanent des principes et des exigences de l'ITIE.

Ainsi, bien que le Togo ait été choisi comme pays modèle en matière de respect des normes de l'ITIE, il y a de nombreux efforts à fournir et de défis à relever pour qu'il maintienne cette place. C'est justement dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance minière au Togo, qu'il a été initié le projet de développement et de la gouvernance minière qui bénéficie de l'appui financier de la Banque mondiale sur la période 2016-2020.

La mise en œuvre de ce projet va permettre d'assurer une meilleure gouvernance du secteur minier togolais et de renforcer les capacités de gestion des ressources minières de manière durable sur les plans écologique, social et économique.

Il faut noter également que, le Togo a fait de la lutte contre la drogue un axe fondamental de sa politique en matière de sécurité afin de permettre à chaque Togolais au sein de sa cellule familiale et dans son environnement de s'épanouir sainement, sans drogue. Déjà en 2009, en adhérant à la Déclaration de Politique et au plan d'action sur la coopération internationale en faveur d'une stratégie intégrée et équilibrée pour lutter contre le problème de drogue à l'échelle mondiale, le Togo avait bien conscience que le problème de drogues compromettait le développement durable, y compris les efforts de lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi qu'il a pris très tôt la mesure de la situation en initiant des actions concertées avec la Communauté internationale afin d'apporter des réponses fortes et appropriées au phénomène.

Il a fait l'option **d'une stratégie équilibrée et intégrée qui allie répression, prévention, traitement et réinsertion avec un tant soit peu de succès**. Il s'agit d'une lutte globale et inclusive qui est menée depuis la structure familiale en passant par le cadre communautaire jusqu'au niveau institutionnel.

Au titre des initiatives de lutte contre le trafic et la consommation de la drogue, il faut relever la mise en place d'un cadre institutionnel, notamment un comité national anti-drogue et un office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCCRTIDB).

➤ **Acteurs non étatiques**

Les acteurs non étatiques contribuent activement à la réalisation des ODD. Ces contributions se traduisent par les activités de :

- ◆ sensibilisation des acteurs cibles (les communautés à la base, les jeunes, les femmes, etc..) pour l'appropriation et la mise en œuvre des ODD ;
- ◆ renforcement de capacités et vulgarisation des documents ;
- ◆ plaidoyers pour la mise en œuvre des ODD.

En outre, ils interviennent dans :

- ◆ la promotion de la consommation durable dans le cadre des principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur (PDNU-PC) ;
- ◆ l'assistance juridique aux détenteurs de droits ;
- ◆ la documentation sur la situation des droits de l'homme dans les pays et le plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique ;
- ◆ la recherche des partenariats efficaces ;
- ◆ le soutien des initiatives de développement durable.

➤ **Les partenaires techniques et financiers**

Les efforts des PTF dans l'intégration des ODD se résument principalement à l'appui à :

- (i) l'élaboration de la deuxième génération de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDs II) ;
- (ii) la définition des indicateurs des ODD ;
- (iii) le renforcement des capacités des cadres dans l'utilisation de la grille d'analyse du développement durable (GADD) ;
- (iv) la priorisation des cibles des ODD.

Ils s'engagent à appuyer le Togo dans l'intégration des ODD dans ses plans stratégiques nationaux de développement et ses politiques sectorielles. Ils apporteront également leurs appuis pour le suivi des ODD et pour le renforcement du système statistique national. Les partenaires techniques et financiers comptent accompagner le Gouvernement dans l'opérationnalisation des plans de développement sectoriels en lien avec les ODD.

❖ **La société civile**

La plupart des organisations de la société civile dispose d'instruments de planification. Elles se sont engagées à prendre en compte les ODD dans leur plan stratégique. Par ailleurs, elles sont déterminées à accompagner le Gouvernement dans la vulgarisation des ODD, leur intégration dans la planification ainsi que leur mise en œuvre, notamment à travers des actions de plaidoyer et de mobilisation de ressources. La société civile jouera son rôle de veille citoyenne de respect des engagements pris par le Gouvernement et ses partenaires.

❖ **Le secteur privé**

Comme les autres acteurs, le secteur privé dispose également d'instruments de planification. En effet, le Conseil national du patronat du Togo a élaboré un plan stratégique 2013-2018 et s'engage à orienter ses activités sur les ODD.

❖ **Les institutions universitaires et de recherche**

Les institutions universitaires et de recherche s'engagent dans le cadre de la mise en œuvre des ODD à mettre plus l'accent sur l'adéquation entre la formation et l'emploi. Elles participeront activement aux évaluations sur les différents volets des ODD. Elles s'engagent aussi à favoriser l'introduction et la vulgarisation des innovations technologiques durables. Elles comptent organiser régulièrement des communications scientifiques sur les progrès de la mise en œuvre des ODD.

❖ **Les acteurs locaux**

Les politiques territoriales sont des leviers incontournables dans l'atteinte des objectifs du développement durable, tant dans l'élaboration des politiques, que dans l'association des citoyens à leur mise en œuvre. De la même façon, l'importance du « local » et de l'ensemble des acteurs locaux comme acteurs majeurs du développement durable a été rappelée au Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable en 2002.

En outre, la mise en œuvre des ODD recommande des actions pour réduire les déséquilibres entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. Aussi, les acteurs régionaux de développement seront-ils mis à contribution pour l'atteinte des objectifs de développement équitable et durable.

Attentif à cet appel et pour impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'Agenda post 2015, le Gouvernement accorde une priorité à la décentralisation.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 141 de la Constitution togolaise organisant la République togolaise en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation et faisant suite aux concertations avec toutes les parties prenantes (les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, les partis politiques extra-parlementaires, et une plate-forme des organisations de la société civile) les 4 et 5 décembre 2013 à l'issue desquelles tous ont reconnu que l'organisation des élections locales comporte d'énormes défis et exigences et nécessite la réalisation de certains préalables, le Gouvernement a mis en place un comité technique (composé par lesdits acteurs) en vue de l'élaboration d'une feuille de route sur des bases rationnelles et pérennes. Ce comité fut chargé, à travers un débat pluraliste, participatif, comparatif et inclusif, de définir, à la lumière des réalités politiques et socio-économiques du Togo, de nouvelles orientations afin de rendre la décentralisation plus réaliste et plus efficace.

La feuille de route des élections locales définie à l'issue des travaux comporte sept axes, à savoir :

- ◆ la révision de la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales pour la rendre conforme à l'option choisie et créer notamment les communes, définir les transferts de compétences, définir le nombre de conseillers par commune et créer les conditions de l'intercommunalité ;
- ◆ la programmation d'élections pour les différents niveaux de décentralisation : le Gouvernement pourrait adopter une démarche progressive en fonction des moyens. Dans ce cadre, les élections communales seront organisées prioritairement dans un premier temps ;
- ◆ la recherche de financement et la construction des infrastructures minimales pour l'installation des nouvelles communes ;
- ◆ la communication sur les enjeux des élections locales ;
- ◆ la révision des listes électorales ;
- ◆ la fixation du calendrier des élections locales ;
- ◆ l'organisation effective des élections.

Faisant suite à ce qui précède, un avant-projet de loi portant communalisation au Togo a été adopté au Conseil des ministres du 24 mars 2016 puis transmis à l'Assemblée nationale pour vote.

Par ailleurs, une loi portant création de quatre nouvelles préfectures au Togo a été votée par l'Assemblée nationale le 27 mai 2016. Le nombre de préfectures passe désormais de trente-cinq à trente-neuf. La création de ces nouvelles préfectures se situe dans le prolongement des efforts pour rapprocher constamment l'administration des administrés pour une meilleure qualité du service public et de meilleures conditions de vie des populations à la base.

Parallèlement au processus de décentralisation et pour permettre une appropriation des ODD par les responsables des directions sectorielles et leurs personnels ainsi que les organes de développement et d'aménagement du territoire, les capacités desdits acteurs ont été renforcées sur la planification régionale axée sur les ODD du 28 au 30 décembre 2015.

3.2.4- Thématiques émergentes importantes

Certaines thématiques demeurent importantes. Il s'agit de la santé, de l'éducation et de la formation technique et professionnelle, de l'accès à l'eau, de l'autonomisation des femmes et des filles, de la justice et l'équité sociale, de la solidarité nationale et la résilience des groupes vulnérables, du développement des collectivités locales, etc. Cependant, des thématiques émergentes importantes sont apparues pour le Togo.

Énergie : Dans le cadre de la troisième communication nationale sur les changements climatiques réalisée en 2015, il est noté que la consommation de l'énergie totale au Togo est de 67% pour les ménages, 22% pour le transport, 9% pour les services marchands et publics et 2% pour les industries.

La consommation des ménages est essentiellement constituée par la biomasse (bois de feu, charbon de bois et quelques déchets végétaux). Concernant l'énergie électrique, elle représente un total de 3% et est répartie comme suit : 54% de consommation pour les ménages ; 31% pour l'industrie et 15% pour les services marchands et publics. Cette consommation totale de 3% d'électricité montre que le pays présente un sérieux déficit traduisant la forte utilisation de l'énergie bois et fait donc face à un défi majeur pour la couverture des besoins en énergie électrique.

Dans cette optique, le Togo s'engage à orienter les stratégies, programmes et plans vers un développement sobre en carbone basé sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables.

Pour la période 2005 à 2030, un accent sera mis sur : l'éclairage efficace dans les ménages électrifiés, l'électrification rurale par solaire Photovoltaïque, l'introduction de foyers améliorés à charbon de bois et de foyers à Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) dans les ménages, la réalisation du barrage hydroélectrique d'Adjarala, l'amélioration des infrastructures de transport et le développement du transport public.

Érosion côtière : L'élévation du niveau marin a des effets néfastes entre autres sur l'accélération de l'érosion côtière. Ces effets sur le système biophysique entraîneraient inévitablement des impacts d'ordre socio-économique très importants puisqu'ils toucheraient des milliers de personnes en milieux urbains et ruraux, des superficies considérables de terres et mettraient en péril l'économie, les infrastructures et les établissements humains.

Les données relatives à l'érosion côtière (valeur de recul du trait de côte) dans les conditions actuelles indiquent en moyenne 5 m/an. Cette valeur de recul du trait de côte augmentera progressivement à 10 m/an.

À cet effet, le gouvernement vise entre autres à : (i) lutter contre l'érosion côtière du Pk11 au Pk45 ; (ii) renforcer la résilience des infrastructures en zone côtière aux changements climatiques et (iii) renforcer la résilience des communautés de la zone côtière aux changements climatiques.

Emploi des jeunes : c'est une préoccupation majeure du Gouvernement togolais qui s'est traduite par sa prise en compte dans un axe stratégique de la SCAPE. Au rang des actions, on note la lutte contre le chômage à travers la mise en place entre autres de l'Agence nationale de volontariat au Togo (ANTV) dont l'objectif est d'offrir aux jeunes la chance de disposer d'un premier emploi et donc d'une expérience professionnelle de cinq ans. Après quatre ans d'exercice, 30 % des jeunes ont été embauchés et d'autres se sont installés à leur propre compte.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement se fera sienne, la cible consistant à réduire considérablement d'ici à 2020, la proportion de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent aucun enseignement ni aucune formation.

Renforcement des capacités : l'avènement des nouveaux paradigmes et des thématiques émergentes nécessite le développement des capacités de toutes les parties prenantes en vue de leur permettre de jouer pleinement leur rôle en connaissance de l'importance des différents défis à relever.

3.3- Analyse de la thématique nationale en lien avec la thématique mondiale

Le Togo a connu entre les années 1990 et 2005 une crise sociopolitique qui a mis à mal ses tissus socio-économique et administratif. L'administration publique, qui devait impulser toutes les actions de développement a été affaiblie aussi bien sur le plan structurel que celui de ses capacités humaines. Dans ces conditions, il apparaissait difficile d'atteindre pour 2015 les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il convient dès lors de refonder les capacités au plan organisationnel, institutionnel et des ressources humaines pour espérer atteindre les objectifs du développement durable assignés pour 2030.

Au sortir de cette longue période de léthargie et en vue de faire du Togo un pays émergent à l'horizon 2030, le Gouvernement togolais, avec l'appui technique et financier des partenaires a élaboré sa Stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD (SND/OMD), les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I et DSRP-C), la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), le Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour le développement durable (PNRCME/DD). Il s'agit, à travers ce dernier programme, de restaurer les capacités à la fois humaines, institutionnelles et organisationnelles, fortement érodées avec la longue crise sociopolitique, en vue de remettre le Togo sur la trajectoire du développement durable.

Spécifiquement, le PNRCME/DD ambitionne de :

- ♦ créer les conditions favorisant l'instauration des capacités réelles en matière de programmation et de planification des actions de développement ;
- ♦ accroître l'efficacité, l'efficience et la productivité au niveau du fonctionnement de l'administration publique ;
- ♦ améliorer la performance des institutions et des ministères pour faciliter l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- ♦ créer un environnement incitatif au développement d'un secteur privé national professionnel et productif et de la société civile ;
- ♦ renforcer la participation citoyenne au développement, au processus de paix et de réconciliation nationale, à la décentralisation et à la démocratie locale ;
- ♦ accroître les opportunités de création d'initiatives génératrices d'emplois dans les domaines du développement durable en exploitant le dynamisme des jeunes, les opportunités de la décentralisation, des ressources du genre, et des nouveaux métiers liés à l'environnement, à l'économie verte, au développement du commerce et des services ;
- ♦ promouvoir la croissance créatrice d'emplois, la protection de l'environnement, le maintien de la paix, de la sécurité, de la justice, de la liberté et de l'égalité de tous à tous les niveaux pour répondre aux exigences du développement durable ;
- ♦ promouvoir la gouvernance inclusive et un développement inclusif en adéquation avec les besoins des citoyens.

Le PNRCME/DD est éminemment un programme de renforcement des capacités qui se justifie essentiellement par la nécessité de restaurer les capacités et les compétences indispensables à l'opérationnalisation des instruments de planification nationale, notamment la SCAPE et le PND.

IV-MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

4.1- Mobilisation des moyens pour la mise en œuvre

Pour mobiliser les ressources, une feuille de route de la formulation du Plan national de développement (PND) a été élaborée. Celle-ci a pour but de définir les grandes étapes visant la conception et la mise en œuvre du Plan national de développement, qui sera le cadre de référence pour la mise en œuvre du développement durable au Togo pour la période 2018-2022.

Suite à cette étape préparatoire, le Gouvernement compte organiser une table ronde des bailleurs pour faciliter la mobilisation des ressources externes. Quant aux ressources internes, leur mobilisation se fera avec la participation active du secteur privé et de la diaspora. Par ailleurs, le Togo a engagé des réformes permettant une meilleure mobilisation des ressources internes en créant l'Office togolais des Recettes (OTR) par la loi N° 2012-016 du 14 décembre 2012.

L'Office est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion administrative et financière et placé sous la tutelle du ministère chargé des finances, responsable de l'élaboration de la politique fiscale.

À cet effet, l'Office a pour missions entre autres de :

- ◆ promouvoir le consentement volontaire à l'impôt auprès des contribuables ;
- ◆ assister le Gouvernement dans sa politique de promotion de l'investissement privé et de facilitation des échanges commerciaux ;
- ◆ combattre la fraude et l'évasion fiscales et coopérer à cette fin avec les pays étrangers ;
- ◆ produire et publier les statistiques concernant la collecte des recettes fiscales et douanières.

En vue d'optimiser les résultats attendus, un contrat de performance est signé entre le ministre chargé des Finances et le conseil d'administration de l'OTR. L'ensemble des recettes perçues par l'Office est versé sur le compte unique du Trésor ouvert à l'agence nationale de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Avec la mise en place de l'Office togolais des Recettes, l'intégration des services des Impôts et des Douanes a été réalisée pour plus d'efficacité.

Pour l'opérationnalisation à court, moyen et long termes de la stratégie de mobilisation des partenariats et de ressources, il est recommandé au gouvernement togolais d'intensifier les actions qui permettraient d'accéder ou d'optimiser l'exploitation des ressources mobilisables auprès de certains mécanismes ad hoc tels que les contrats de partenariat public-privé ; le Millenium Challenge Account (MCA) ; le marché financier régional ; les fonds de la diaspora ; la coopération décentralisée ; la coopération avec les pays émergents.

4.2- Défis en matière de mobilisation des ressources

L'enjeu principal de la mobilisation des partenariats et des ressources est centré sur l'atteinte des objectifs de développement et d'émergence du pays tels que définis dans la SCAPE. À cet enjeu principal se greffent six défis majeurs à relever ; il s'agit de :

- ◆ l'évolution vers la sortie de la fragilité et du statut de PMA ;
- ◆ le renforcement des capacités du secteur privé national pour le rendre apte à jouer un rôle prépondérant comme moteur de la croissance et de transformation structurelle de l'économie ;
- ◆ l'augmentation de la rentabilité des investissements privés en tant que contribution à l'accélération de la croissance ;
- ◆ l'élaboration d'une politique fiscale adaptée aux Objectifs de développement durable du Togo ;
- ◆ l'accélération de l'industrialisation, de la diversification et de la compétitivité de l'économie togolaise.

V- PROCHAINES ÉTAPES

5.1- Aperçu des prochaines étapes

5.1.1- Objectifs à court et moyen termes et étapes définies

Dans le court et moyen terme, l'objectif visé par le Togo est l'élaboration du Plan national de développement (PND) qui sera mis en œuvre sur la période 2018-2022, à la fin de la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). À cet effet, les étapes suivantes sont à considérer :

- ◆ Revue à mi-parcours de la SCAPE ;
- ◆ Élaboration et validation du PND :
 - élaboration de l'atlas des ODD au Togo ;
 - choix des cibles et indicateurs au niveau national ;
 - établissement de la situation de référence des indicateurs ;
 - définition des cibles intermédiaires ODD pour le Togo ;
 - élaboration du PND ;
 - validation du PND.
- ◆ Élaboration du guide d'intégration des ODD dans la planification ;
- ◆ Renforcement des capacités sur l'intégration des ODD dans la planification ;
- ◆ Actualisation des politiques et stratégies existantes au regard des ODD ;
- ◆ Actualisation de la fiche de gouvernance du Togo en vue de la redevabilité dans le cadre de la mise en œuvre du PND ;
- ◆ Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre des ODD ;
- ◆ Vulgarisation du PND ;
- ◆ Finalisation de l'élaboration de la Vision Togo 2030.

5.1.2- Objectifs à long terme

Dans le long terme, il sera question d'évaluer le PND au regard des ODD et de la vision du Togo 2030.

5.2. Défis anticipés pour les objectifs à court et long termes

Pour bâtir une société fondée sur un développement économique et social harmonieux, soucieux de l'environnement qui sauvegarde le patrimoine culturel, le Togo doit s'engager d'ici 2030 pour : **(i)** la consolidation de la relance économique et la promotion des modes de production et de consommation durables ; **(ii)** la dynamisation du développement des secteurs sociaux et la promotion des principes d'équité sociale ; **(iii)** l'amélioration de la gouvernance environnementale et la gestion durable des ressources naturelles ; **(iv)** l'éducation et le renforcement des compétences pour le développement durable.

5.3. Actions à mener ou à planifier pour aborder les défis anticipés

À cet effet, les actions à mener doivent essentiellement viser :

- (i)** le maintien d'un cadre macroéconomique stable ;
- (ii)** la poursuite et l'accélération des réformes structurelles ;
- (iii)** l'amélioration continue du climat des affaires ;
- (iv)** le renforcement de la gestion des finances publiques ;
- (v)** l'amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques à travers la lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- (vi)** le renforcement du partenariat et de l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- (vii)** le renforcement de la planification et du système statistique national ;
- (viii)** la promotion de l'intégration régionale.

CONCLUSION

Avant l'avènement des Objectifs du développement durable, le Togo s'était déjà doté d'une vision qui est de bâtir une société fondée sur la base d'un développement économique et social harmonieux et supportable pour l'environnement d'ici 2030. Cette vision a été matérialisée à travers une Stratégie nationale de développement durable.

En 2007, le pays a élaboré une stratégie à long terme basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement mise en œuvre à travers les documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi. À l'échéance de la mise en œuvre des OMD en 2015, les efforts du Gouvernement ont permis d'enregistrer des progrès significatifs sur certains objectifs (lutte contre l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation et la lutte contre le VIH/SIDA). Des avancées non moins importantes ont été notées dans la réalisation des autres objectifs même si les défis restent à relever pour atteindre les cibles fixées pour 2015.

Quels que soient les résultats obtenus dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le plus important aujourd'hui est, sans doute, de savoir prendre appui sur la somme des expériences acquises pour se projeter résolument dans l'avenir.

Ainsi, le Togo se réjouit d'avoir été désigné comme pays pilote pour l'expérimentation de la nouvelle approche en matière de planification intégrant le développement durable. Plusieurs initiatives pour l'appropriation des Objectifs de Développement durable par les acteurs au développement ont été mises en œuvre. Le Gouvernement réaffirme par conséquent son attachement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable qui, comme mis en évidence, est en train d'être intégré dans les cadres nationaux de planification, notamment dans les politiques et stratégies sectorielles et dans le Plan national de Développement (2018-2022) qui succédera à la Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi (2013-2017).

Le présent rapport rend compte des efforts du Togo dans l'intégration des Objectifs de Développement durable dans les instruments nationaux de planification de développement.

Le Togo entend œuvrer en étroite collaboration avec la communauté internationale pour la mise en œuvre réussie du programme de développement mondial.

